

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de SAINT PIERRE DE FURSAC

L'an **deux mil seize, le cinq avril**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT PIERRE DE FURSAC**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Thierry DUFOUR**.

Étaient présents : M. Thierry DUFOUR, Mlle Nadine TESSIER, M. Jacky CARIAT, M. Christophe CAMPORESI, M. Claude CLAVE, M. Jean-Luc CHAPELIER, Mme Lucile CHARAMOND, Mme Catherine DUBOIS, M. Marcel DUNET, M. Robert METTOUX, Mme Lynette RENAUD, Mme Michelle VILLEDIEU, Mme Ghyslaine VIOLET.

Étaient absents excusés : Mme Jeannine LEFORT, M. Xavier QUINCAMPOIX.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Jeannine LEFORT en faveur de M. Thierry DUFOUR, M. Xavier QUINCAMPOIX en faveur de M. Jean-Luc CHAPELIER.

Secrétaire : Mme Catherine DUBOIS.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la séance du 10 mars 2016, dont le contenu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir la désignation d'un conseiller municipal en charge de la sécurité routière.

Les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout à l'ordre du jour.

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-013 : Vote du Budget Primitif de la commune - 2016**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et L.2343-2 ;  
Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;  
Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L.n°82-213, 02.03.1982 art.7) ;

Mademoiselle Nadine Tessier, 1ère adjointe en charge du budget :

- expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif (résumé des orientations générales du budget) ;

- précise que le budget de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 (classement par nature).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

#### FONCTIONNEMENT :

Dépenses	972 481.61 €
Recettes	972 481.61 €

#### INVESTISSEMENT :

Dépenses	422 671.05 €
Recettes	422 671.05 €

15 VOTANTS

15 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-014 : Location d'un logement communal situé 36 Ter, Chabannes**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du départ de Mademoiselle Mélanie Caraminot du logement situé 36 Ter, Chabannes – 23290 SAINT PIERRE DE FURSAC ; le logement est donc libre à la location à compter du 13 mars 2016. Monsieur Ludovic Nourrin est intéressé par la location du logement précédemment cité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer cet appartement à Monsieur Ludovic Nourrin à compter du 1er avril 2016, pour un loyer mensuel de 207.27 € et décide de demander un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer.

15 VOTANTS  
15 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-015 : Location d'un garage communal situé 36 Ter, Chabannes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le garage situé 36 ter, Chabannes – 23290 SAINT PIERRE DE FURSAC est libre à la location. Monsieur Ludovic Nourrin est intéressé par la location de ce garage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer ce garage à Monsieur Ludovic Nourrin à compter du 1er avril 2016 pour un loyer mensuel de 33.20 €.

15 VOTANTS  
15 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-016 : Désignation d'un conseiller municipal en charge de la sécurité routière**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un membre délégué à la sécurité routière.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil désignent à l'unanimité Monsieur Christophe Camporesi comme conseiller en charge de la sécurité routière.

15 VOTANTS  
15 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **INFORMATION : Questions diverses**

- Courrier de M. Pichon de Chabanne-Judeau relatif au curage d'un fossé ;
  - Courrier de la Communauté de communes de Bénévent / Grand-Bourg relatif à l'Agenda d'Accessibilité ;
  - Problématique relative au risque d'effondrement d'une grange appartenant à M. Roland Weil, décédé, à Chabannes ;
  - Retour sur l'initiation aux premiers secours relative à la pose du défibrillateur au stade en date du 18/03/2016 ;
  - Interrogation relative à l'utilisation du logo de la commune ;
  - Information relative à la dégradation d'un caveau dans le cimetière ;
  - Présentation du compte-rendu de la réunion de la Commission Charte en date du 15/03/2016 et présentation des points à l'ordre du jour de la prochaine réunion prévue le 07/04/2016 ;
  - Retour sur la réunion à la Préfecture avec les services fiscaux en date du 24/03/2016 ;
  - Retour sur les amendements relatifs au projet de SDCI adoptés par la CDCI ;
  - Retour sur le Conseil Syndical du POC à Fresselines en date du 31/03/2016 ;
  - Participation financière des communes concernant le centre aquatique du Pays Sostranien à La Souterraine ;
  - Objectif Zéro Pesticide et matériel adapté.
-